

Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Olivier PRACHE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 3 novembre 2016 et 3 novembre 2016 (Ordre du jour complémentaire)

Étaient présents : Patrick BARTCZAK, Martine BERNARD, Véronique BOULARD, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Isabelle RUIN, Colette SWIFT.

Absents excusés : Flore CAQUANT (Procuration à Isabelle MICHAUX)
Ann HERTELEER (Procuration à Colette SWIFT)
Julien LORENTZ (Procuration à Frédérick PENET)
Carine PETIT (Procuration à Isabelle RUIN)
Philippe WACK (Procuration à Olivier PRACHE)
Jean-Bernard ALLAN (Procuration à Bernard MARO)

Absent : Pierre BRUGIEREGARDE

Mme Isabelle RUIN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du CGCT.

La séance est ouverte à 20h35 par M. Olivier PRACHE, pour le Maire empêché. M. PRACHE, 1^{er} adjoint au Maire rapporte aux conseillers l'état de santé de M. Philippe WACK et les raisons qui conduisent à son absence ce jour.

1. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à ladite séance.

Un commentaire est à apporter sur le Compte Rendu, suite à une erreur de plume, le nombre de voix au terme de la délibération n°97/2016 portant désignation d'un délégué au SISCO est de 16 et non pas 18 comme indiqué précédemment.

2. Subvention aux associations intercommunales 2016 - Rectificatif (n°98/2016)

Mme Valérie COQUANT rappelle la délibération n°55/2016 prise par le Conseil municipal et le fait que des pourcentages ont été fixés par règlement en fonction du type de prestation proposé à subvention. La commission associations avait défini par délibération les éléments qui seront subventionnés pour chaque association demandeuse. Dans le courant de l'année, suite à la réception de demandes de modification des éléments à subventionner par certaines associations, il est nécessaire de modifier le tableau voté initialement afin que celui-ci soit régularisé en vue du versement.

Mme Valérie COQUANT rappelle que le versement des subventions est réalisé conformément au taux appliqué dans la délibération initiale (n°55/2016) et dans la limite du montant accordé lors de cette délibération.

Les modifications apportées par la commission des associations intercommunales sont en gras dans le tableau ci-dessous.

Association	Président de l'association	Montant proposé par la commission	%	Éléments subventionnés
A Pleines Dents	Hervé LEMARC'HADOUR	300 € 240 €	30%	"Participation musiciens pour le Bal Folk"
APESH	Collégiale	500 €	100%	"Cinéma concert : Projection d'un film avec un pianiste"
APESP	Christophe VANNIER	800 € 631 €	80%	"Animation autour du développement du schéma corporel"
Centre de Taïchindo	M. Laure BILLAZ	80 + 98 = 178 €	80% du coût du stage + 35% hébergement	"Aide à l'animation bénévole"
Club d'Aïkido	Stéphane RONGIERE	300 €	33%	"Formation enseignant"
Club Les Gentianes	Gabrielle RIBOT	130 € 68 €	50%	"Tissu et mercerie, 1 boîte cd-r, 2 clés usb, jeu société et 1 logiciel photos "
Football Club des Petites Roches	Romain RAIBON-PERNOUD	1407 + 93 = 1 500 € 1453 €	80% cages 10,4% petit matériel	"2 cages, petit matériel et peinture traçage"
Foyer des Petites Roches	Collégiale	830 + 380 + 200 = 1 410 €	80% tapis piano 80% matériels 50% tissus danse	" Tapis de danse Piano , matériel de spectacles et tissus pour fabrication costumes de danse"
Gym Pouce	Malou CHRISTOPHEL	254 € 251 €	80%	"1 lot de 3 tapis solidaires velcro"
Gym Pouce Plus	Marie-Anne CHABERT	91 + 22 = 113 € 26 €	80% tapis matériel 50% petit matériel	" 1 tapis solide velcro , 1 lot de 20 cônes souples, 4 Indiana et 1 lot de 4 cordes"
Le Grand Tétras	Patrice BERTRAND	500 € 74 €	50%	"Graines mellifères et entretien vélo à assistance électrique "
Le Trail des Petites Roches	Vincent BUISSON	240 €	80%	"Montée sèche du Funiculaire et Ecocup"
Les Loupiots	Collégiale	982 + 522 + 240 = 1 744 €	80% achats, formation 50% petit matériel+animation	"Matériel investissement (pour siestes, logiciel), petit matériel et consommables (bricolage, jeux...), formation pour bénévole et achat de pierres pour projet Taille de pierre"

Les Oreillons des murs	Nathalie VUILLOD	250 € 169 €	40,4% matériel	"5 journées d'animations culturelles et musicales, vidéoprojecteur + accessoires, métronome, balles lumineuses, frais d'imprimeur, encre et papier"
Les Z'amis des P'tits d'Hommes	Véronique FERNANDEZ	158 € 107 €	80% 50% petit matériel	"Ouverture après midi récréatif La Tartine petit matériel"
Miette et Compagnie	Claire COHADE	100 + 280 + 200 = 580 €	50% petits matériels 80% étagères 80% projecteur	"Installation étagères salle polyvalente, achat matériel (peintures, colles...) et vidéoprojecteur"
Ski Club des Petites Roches	Collégiale	1 665 €	50%	"Carabine laser pour biathlon, formation moniteurs bénévoles"
St Bé en Fête	Sébastien MINOT	1 107 € 1079 €	80%	"Lumières et accessoires pour animation théâtre et musique (matériel qui sera utilisé plusieurs associations)"
Tennis Club	Patricia SEGAL	249 + 242 = 491 € 155 €	80% chariot 50% balles	"Équipement tennis pour école tennis pendant travaux, petit matériel "
Total		12 220 € 10870 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les modifications des versements de subvention aux associations intercommunales, comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

3. Subvention appel à projet de coopération avec la ville de Zapatoca en Colombie

Monsieur Olivier PRACHE expose que Monsieur Philippe LORIMIER, Maire de Crolles sollicite la commune de Saint Hilaire afin de participer à la démarche initiée par Crolles, à savoir un projet de coopération avec la Colombie et plus précisément la ville de Zapatoca. Ce projet avait déjà été proposé à Monsieur Jean-Bernard ALLAN, lorsqu'il était Maire de la commune.

Il poursuit, rapportant les éléments décrits ci-dessous.

Fin 2015, 2 associations spécialisées dans la coopération internationale (Tétraktys et l'Ecole de la Paix) ont effectué une mission exploratoire sur fonds propres à Zapatoca, en Colombie, dans la région de Santander. Les rencontres avec les élus et techniciens de la ville, ainsi que les échanges avec les autorités aux niveaux national et régional ont permis de mettre en lumière une volonté forte de partenariat, ainsi que des pistes d'une rare richesse concernant à la fois le tourisme durable et intégré, et ainsi que l'éducation à la paix et à la citoyenneté internationale.

Ces résultats sont présentés à la commune de Crolles, intéressée depuis le début du mandat par une démarche de coopération décentralisée.

Un programme d'action triennal est élaboré autour des 3 thématiques identifiées :

- le développement local et l'écotourisme
- l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale
- les échanges institutionnels entre équipes municipales

Ce projet traduit une volonté de mettre en lien deux territoires aux dynamiques et aux reliefs présentant des similitudes. Zapatoca étant située en zone de montagne et souhaitant développer un tourisme de nature et sportif, M. le Maire de Crolles propose donc aux 3 communes du plateau de participer au projet.

Le contexte national est d'autant plus favorable qu'aura lieu en 2017 une année croisée France Colombie. L'avancée des négociations des accords de paix en Colombie est également encourageante et témoigne de la volonté du pays de s'ouvrir au monde et de changer son image auprès de la communauté internationale.

Une demande de financement a été déposée auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international fin septembre. La réponse officielle devrait prochainement nous parvenir mais en off, nous avons appris que le projet avait été retenu.

Cette demande concerne la 1^{ère} année du programme triennal dont voici les actions prévues :

- Organisation d'un voyage scolaire pour une classe de 20 jeunes de la MFR de Crolles et leurs formateurs
- Instaurer des échanges entre les établissements d'enseignement des 2 territoires
- Création d'un outil pédagogique de déconstruction des préjugés par les jeunes et leurs formateurs
- Aménagement de 2 sites patrimoniaux "écoles" à Zapatoca
- Organisation d'une initiation au guidage pour des jeunes de Zapatoca
- Organiser les Rendez-vous de la coopération entre les élus et techniciens des communes
- Participer, au titre de l'année croisée France Colombie, au "Mois France Colombie" organisé par la Ville de Grenoble en octobre 2017 avec accueil d'une délégation colombienne
- Offrir une opportunité de découverte à 2 volontaires en services civiques internationaux (un jeune français à Zapatoca, un jeune colombien à Crolles) encadrés par les 2 communes sur 8 mois pour découvrir le projet de coopération et y participe.

Ce premier rapprochement entre Crolles et Zapatoca se concrétisera dans les prochaines semaines par la signature d'une convention de coopération décentralisée autour du développement local durable et de l'éducation à la Paix. La candidature conjointe de Crolles et Zapatoca à un appel à projet lancé par le Ministère des Affaires Etrangères permettra également le développement d'actions pour la formation et la mobilité des jeunes à l'international, alors que se profile l'année France-Colombie en 2017.

L'ONG de développement local Tetraktys, ainsi que L'Ecole de la Paix, association grenobloise membre du réseau France-Colombie Solidarités, accompagnent d'ores et déjà la commune dans cette démarche.

Monsieur Le Maire, ainsi que les Maires de Saint Pancrasse et Saint Bernard souhaiteraient soutenir cet appel à projet à hauteur de 900,00 € au total soit 300 € par commune avec une valorisation en support au projet de 1500,00 € qui n'est pas encore définie.

Le rapprochement entre Crolles et Zapatoca se concrétisera dans les prochaines semaines par la signature d'une convention de coopération décentralisée autour du développement local durable et de l'éducation à la Paix. La candidature conjointe de Crolles et Zapatoca à un appel à projet lancé par le Ministère des Affaires Etrangères permettra également le développement d'actions pour la formation et la mobilité des jeunes à l'international, alors que se profile l'année France-Colombie en 2017.

L'ONG de développement local Tetraktys, ainsi que L'Ecole de la Paix, association grenobloise membre du réseau France-Colombie Solidarités, accompagnent d'ores et déjà la commune dans cette démarche.

Un débat s'en suit. Monsieur Patrick BARTCZAK demande des précisions sur la valorisation financière et la répartition de la somme de 900 € entre les communes. Monsieur Olivier PRACHE répond que les communes abonderaient au projet à hauteur de 300 €. Le montant de 1500 € correspondrait quant à lui à des dons en nature qu'il reste à définir.

Un débat s'en suit entre les conseillers. Madame Martine BERNARD interroge Monsieur PRACHE sur les intérêts de la commune à se rattacher à ce projet, ceux-ci n'étant pas décrits précisément dans la note de préparation. Madame Isabelle MICHAUX demande si l'on ne peut pas adopter qu'une partie de la décision. Devant ces questionnements restés sans réponse, il est proposé de reporter ce point lors d'une prochaine séance.

4. Décision modificative n°2 – Budget Communal (n°99/2016)

Madame Axelle-Marie ARNAUD, DGS, présente la décision modificative telle que présentée ci-dessous. Elle rapporte que suite à la demande du Trésor Public d'écritures, il est nécessaire de procéder à des intégrations comptables de régularisation de l'actif. En effet, en section d'investissement, il convient de transférer les biens du compte 20 au compte 21 lorsque les travaux sont terminés. En l'espèce, cela concerne le comptage routier du carrefour des Vials datant de 2010. Les travaux étant terminés, il convient de l'intégrer au chapitre 21, et en l'espèce, pour cela, il convient d'affecter des crédits aux comptes décrits dans le tableau qui n'avaient pas été prévus initialement.

Les 850,00€ sont pris sur les 184k€ d'excédent de la section d'investissement.

Investissement	Dépenses	Recettes
D 2152 Voi Op 041 :	850,00 €	
R 2031 Voi Op 041 :		850,00 €
Total	850,00 €	850,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de Décision Modificative n°2 du Budget Communal 2016 ci-dessus présentée.

5. Mise à disposition d'un logement communal à l'association « Un toit sur un plateau » (n°100/2016)

Monsieur Olivier PRACHE, 1^{er} Adjoint, rappelle que ce sujet avait été abordé lors du Conseil Municipal du 26 avril dernier et que l'ensemble du Conseil municipal avait alors émis un avis positif sur ce projet. Il expose que Madame Monique CHANCEAUX, 2^{ème} Adjoint avait été désignée élue référente de ce projet et avait assisté à une réunion le 28 septembre dernier.

Le but de cette action est de proposer d'accueillir une famille de réfugiés dans un logement communal de Type 4 de 62m² situé à la Source. Ce logement est en cours de rénovation par les Services Techniques communaux.

Il est proposé que le loyer de 299,45 € soit pris en charge par le CCAS de Saint Hilaire et les charges de 156,15€ seraient supportées par le collectif. Il est à noter que le loyer est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année (IRL).

Monsieur PRACHE explique que le but est de mener une démarche plateau et que les communes de Saint Pancrasse et de Saint Bernard souhaitent participer financièrement également. Les modalités de participation restent cependant à définir. Il ajoute également que certains points restent à clarifier : preneur de bail, mode de règlement, assurance... et qu'il serait possible de prétendre à une aide financière de la Préfecture.

Un débat s'ensuit entre les conseillers. Romain RAIBON-PERNOUD rapporte sa gêne vis-à-vis de la gratuité du logement. En effet, d'autres familles sont en proie à des difficultés financières sur le plateau. Selon lui, ces dépenses devraient être prises en charge par l'État. Madame Monique

CHANCEAUX explique que de nombreuses actions sociales sont d'ores et déjà mises en place par la commune et le CCAS pour aides les familles (aides financières, banque alimentaire).

Frédéric PENET propose que le CCAS soit le porteur de cette initiative, c'est à dire qu'il prenne en charge le loyer et les charges qui seront ensuite refacturées à l'association issue du collectif et, le cas échéant, aux autres communes participantes. Cette idée est soutenue par Monique CHANCEAUX ainsi que plusieurs conseillers considérant que cela permettrait de rendre la comptabilité plus transparente et d'obtenir une meilleure lisibilité des œuvres sociales.

Monsieur Patrick BARTCZAK demande la périodicité du loyer et souhaiterait connaître la répartition des charges entre les communes du plateau. Il s'interroge aussi sur le fait qu'un collectif ne puisse apparemment pas être légalement partenaire de cette action. Monsieur Olivier PRACHE répond qu'une association est actuellement en train d'être constituée pour répondre à ce problème, et que cette précision sera apportée au CR ainsi que dans les délibérations.

Il explique et remercie l'initiative citoyenne mise en place sur le plateau. En effet, suite à un appel du collectif, cinquante personnes se sont engagées à verser entre 5 et 20 € par mois pour 2 ans soit au total presque 550 € par mois pour soutenir cette action.

Monsieur Patrick BARTCZAK et Madame Martine BERNARD relèvent qu'il serait bon de connaître le montant de l'engagement des autres communes du plateau avant de le soumettre au vote des conseillers. Monsieur Olivier PRACHE explique que certes, rien n'a encore été formalisé par écrit mais lors des dernières réunions, les communes se sont engagées moralement à participer. Il rapporte qu'une réunion est prévue sur ce point le 18 novembre prochain. . Néanmoins, Isabelle RUIN souligne que, le cas échéant, ce n'est pas parce que les autres communes ne financeraient pas cette initiative solidaire, qu'il ne faut pas le faire. De plus, le prêt temporaire de cet appartement à une famille de réfugié ne représente pas un manque à gagner pour la commune car d'autres appartements sont également disponibles et non loués au bâtiment de la Source en ce moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 16 voix pour et deux abstentions d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail avec l'association « Un toit sur un Plateau » pour l'accueil d'une famille de réfugiés dans un appartement de La Source. Il précise que la répartition entre les communes sera déterminée ultérieurement.

6. Désignation d'un représentant au SEDI (n°101/2016)

Monsieur Frédéric PENET, adjoint aux travaux, expose que par délibération n°49/2011, la commune a décidé d'adhérer au SEDI (Syndicat d'Electrification de l'Isère) et que par délibération du 19 septembre 2011, le comité syndical a entériné cette adhésion.

Il explique que suite au renouvellement du conseil municipal en 2014, par délibération du 15 mai 2014 (n°81/2014) Messieurs Bernard MARO et Frédéric PENET avaient été désignés délégués titulaires et suppléant. Suite à la démission des intéressés il y a nécessité à procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et un suppléant afin de représenter la commune au sein du Conseil Syndical du SEDI.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se porter candidates :

Sont candidats :

- Frédéric PENET

Monsieur Olivier PRACHE, pour le Maire, fait procéder au vote. Ayant obtenu l'unanimité des voix, il est nommé délégué titulaire.

Au 9 octobre 2016, les délégués au SEDI sont donc :

- Frédéric PENET - Titulaire
- Philippe WACK - Suppléant

➤ Bibliothèque

Monsieur Olivier PRACHE explique que la référente bénévole de la Bibliothèque, Madame Christelle FINIEL, souhaite proposer des modifications du règlement intérieur de la Bibliothèque ainsi que des tarifs. Elle souhaiterait notamment proposer l'abonnement annuel gratuit pour les bénévoles de la bibliothèque.

Monsieur Olivier PRACHE propose que ce point, ainsi que les tarifs de la bibliothèque soient mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Il rappelle également la convention en cours d'élaboration avec la commune de St Bernard et le réseau des bibliothécaires de la CCPG. Les bibliothèques ne fonctionnent plus isolement mais sont rattachées à un réseau de des bibliothécaires au niveau de l'intercommunalité. Il précise que les établissements ont des thématiques dominantes pour les achats et qu'un fond documentaire (banque de prêt) est mis en place afin de ne pas multiplier les ouvrages identiques. Cette démarche est en cours de réalisation.

➤ **Cure**

Madame CHANCEAUX expose que le projet visant à étudier la faisabilité de la création d'un centre culture et patrimoine à la Cure avance. Elle rapporte les éléments issus d'une rencontre avec M. LAGENIEUX VILLARD, vice-président à la culture auprès de la communauté de communes. La Communauté de Communes du Grésivaudan pourrait subventionner l'étude à hauteur maximum de 50%. Elle rapporte également la réflexion qu'a engagée la commune par rapport à la vente de ce bâtiment mais il apparaît que certains élus souhaitent que ce bâtiment reste dans le patrimoine communal. Madame Véronique BOULARD rappelle aux membres du Conseil la possibilité de se joindre à la commission pour poursuivre le projet.

Monsieur Frédéric PENET souligne le fait que nous avons plusieurs gros projets en attente d'avancement ou en cours de réflexion, tels que la mise en conformité des bâtiments communaux vis à vis de l'accessibilité et l'accueil de personnes handicapées, la création d'une maison médicale, la gare basse du funiculaire... Tous ces projets nécessitent du temps et des financements et il va falloir définir nos priorités rapidement car nous ne pourrons pas tout faire.

Madame Véronique BOULARD précise que l'idée était de parler de ce projet pour demander le vote d'une demande de subvention lors d'un prochain conseil municipal. Madame Isabelle RUIN indique que, selon son souvenir, à l'issue de la réunion sur le patrimoine communal, les élus ont convenu d'étudier les solutions alternatives à la vente de la cure en privilégiant, si possible, les solutions ne coûtant rien à la commune (portage extérieur à la commune, bail emphytéotique...).

Vu les réticences exprimées par le conseil, Madame CHANCEAUX indique qu'elle souhaite se retirer du portage du groupe de réflexion concernant l'avenir de la cure. Madame Isabelle MICHAUX souligne que les élus et les membres du groupe de réflexion sur la cure investissent beaucoup d'énergie pour que la cure ne soit pas vendue, et que si cette initiative n'est pas soutenue par le reste du conseil, il est vain de poursuivre cet effort.

➤ **Enquête publique concernant la démolition des établissements médicaux**

Madame Axelle-Marie ARNAUD, DGS, nous informe de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la démolition des établissements médicaux. Les enquêteurs seront présents en mairie du 21 novembre au 21 décembre 2016 pour recueillir les doléances des riverains.

Prochain Conseil Municipal le 6 Décembre 2016 à 20h30

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Mme Isabelle RUIN

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Philippe WACK	
Monsieur Olivier PRACHE	
Madame Monique CHANCEAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Monsieur Julien LORENTZ	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Bernard MARO	
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Colette SWIFT	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Carine PETIT	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Martine BERNARD	
Madame Véronique BOULARD	